



Compte – rendu de la F3SCT du CSAA du 07 octobre 2025

F3SCT du CSAA : Formation Spécialisée de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social d'Administration Académique.

Étaient abordés :

- le bilan annuel des accidents de travail et maladies professionnelles
- le bilan annuel du dispositif « stop discri »
- le bilan du recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- le bilan consolidé des fiches du registre santé sécurité au travail
- la présentation des travaux du GT « guide des instances »
- un point d'étape du déploiement de l'application RSST.

Ces statistiques (parfois « tronquées » à notre sens) devraient être utilisées à bon escient par nos gouvernants afin qu'ils tiennent compte des conditions de travail de leur personnel, et donc de leurs personnels. C'est ce que nous avons dit lors de notre déclaration préalable. Vous trouverez les remarques et interventions faites au nom de l'**UNSA Éducation** durant cette instance et quelques données du rectorat.

Déclaration de l'UNSA Éducation (début ci-dessous, cliquez sur le cadre pour la lire entièrement) :

Fin août 2025, Elisabeth Allain Moreno, la secrétaire du plus gros syndicat de l'**UNSA Éducation**, le **SE - UNSA**, disait : « Une rentrée sans ministre c'est possible, en revanche une rentrée sans personnels ça ne l'est pas. Les moteurs de l'école sont en nombre trop insuffisant, sous équipés, à bout de souffle, abimés, cassés pour certains ! Ces moteurs ce sont les personnels, tous les personnels. Aucun n'est facultatif ou optionnel, tous sont indispensables mais aujourd'hui invisibilisés pour la plupart par le gouvernement lui-même, leur employeur. »

Le lendemain, notre ex et future puis de nouveau ex et peut-être future ministre, excusez si nous avons du mal à suivre, a, elle aussi, fait sa conférence de presse de rentrée. Eh bien elle a mis plus de 20 minutes avant de citer les personnels. Bref !

Nous allons aborder aujourd'hui des bilans annuels qui concernent cette instance si importante, qui devrait être celle qui aborde les conditions de travail des personnels. Nous utilisons le conditionnel car si les statistiques collectées, pourtant alarmantes, préoccupaient nos dirigeants, même durant quelques secondes, ceux-ci cesseraient de mener la politique qui crée tant de ravages depuis l'arrivée de M. Macron. Nous parlons notamment des fiches SST, toujours plus nombreuses, toujours plus inquiétantes dans leur contenu, dans la souffrance exprimée par les alertes des personnels, dans la violence subie. Et encore, beaucoup n'en font pas. Notamment les AESH, et pourtant...

2. Bilan annuel des accidents du travail



ACADÉMIE
DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour 2024 – Au niveau région académique

Pages 3 à 7 - Nombre d'accidents et jours d'arrêt :

- Diminution du nombre total d'accidents déclarés (-30)

Département	Déclarés	Traités et reconnus en 2024	Traités et non reconnus en 2024
Côtes d'Armor	113	110	3
Finistère	144	139	5
Ille et Vilaine	309	306	3
Morbihan	128	124	4
Total Académie	684	679	15



ACADÉMIE
DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Constat Général

Données en cohérence globale avec les années précédentes avec légère baisse du nombre d'accident.

- Impact : Légère diminution de l'indice de fréquence des accidents au niveau de la région académique (- 0,3)

Diminution notable du nombre du jours d'arrêt suite à accident toute typologie d'accident confondue

- Impact : Diminution de la gravité des accidents au niveau de la région académique

L'Indice de fréquence des accidents avec arrêt, toutes typologies d'accident confondu de la région académique se rapproche de l'indice de fréquence le plus bas du régime général et correspondant au secteur financier et assurance.

	Académie de Rennes 2023	Académie de Rennes 2024	Données 2023 Tous secteurs d'activité confondus	Données 2023 Activité Bâtimentaire, Construction	Données 2023 Activités Finances, Assurance, immobilier	Données 2023 Administration Enseignement Santé humaine et action sociale
Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt Toute typologie d'accident confondu	9	8,7	27 ⁽²⁾ (Indice moyen du régime général)	43 ⁽²⁾ (Indice le plus élevé du régime général)	5 ⁽²⁾ (Indice le plus faible du régime général)	29 ⁽²⁾

UNSA : La disproportion entre les fiches SST et le nombre d'accidents du travail est importante et très étonnante. On assiste à une augmentation et à une banalisation des violences subies, notamment pour les AESH. C'est inadmissible, lorsque l'on fait classe on ne doit pas se faire taper dessus, même si l'enfant est très jeune ou handicapé, cela ne fait pas partie du métier et on ne doit absolument pas le minorer !

Ce très faible nombre d'accidents du travail pourrait s'expliquer par :

- le manque de médecins (médecins du personnel (sic) et plus largement médecins généralistes et spécialistes sur notre territoire),
- un manque d'informations auprès des personnels sur leurs droits, sur la nécessité de déclarer un accident du travail alors que souvent ils se contentent de demander un arrêt de travail (qui, lui, est soumis au jour de carence et à la rémunération à 90%),
- l'« auto-culpabilisation » des personnels (AESH en particulier) qui ne sont que très rarement (ou pas du tout) remplacés quand ils sont en arrêt, « Ils veulent tenir pour leurs élèves, pour leurs collègues » au détriment de leur santé...
- la « honte » d'aller chez le médecin après s'être fait agresser verbalement et/ou physiquement par des élèves, qui en plus sont parfois très jeunes,

- des critères très contraignants de reconnaissance des accidents du travail (fait soudain). Par conséquent, il est parfois indiqué que les critères ne sont pas respectés, lorsque les agents sont confrontés aux élèves hautement perturbateurs de façon récurrente, un comble ! Et qu'il faut faire un dossier de maladie professionnelle qui est parfois refusé (voir plus loin...).

Nous avons demandé à connaître le nombre d'accidents déclarés et pas seulement ceux qui sont reconnus par l'administration.

Nous nous sommes aussi étonnés du faible chiffre d'accidents du travail dans le Finistère.

La démarche de déclaration des accidents de travail sur Colibris devrait être opérationnelle pour septembre 2026, même avant si possible. Colibris permettra une analyse encore plus fine de la situation.

L'administration note qu'il faut revoir l'accessibilité aux démarches pour les agents.

L'ensemble des contractuels n'est pas inclus dans ce bilan car seuls les contractuels à 100 % sont pris en compte, ce qui n'est pas le cas de la plupart des AED et AESH.

Et cela changerait ces statistiques et leur qualification « proches de celles des assurances et banques » qui nous ont quelque peu agacé quand on sait le quotidien bien difficile de nombre de collègues. Mais qui tiennent et ne s'arrêtent pas (nous les invitons à se préserver, se prioriser !).

Il n'y a pas de rejet sans traitement du dossier. En revanche, il y a beaucoup d'irrecevabilités pour cause de dépassement du délai (15 jours seulement, c'est très court).

Bilan annuel des maladies professionnelles



ACADÉMIE DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Page 14 - Analyse des maladies professionnelles :

- 22 maladies professionnelles ou d'origine professionnelle reconnues en 2024
 - Doublement de ce nombre par rapport à 2023.
 - Nombre constant de demandes de reconnaissance de maladie professionnelle hors tableau au titre des RPS

9 maladies péri articulaire - Tableau 57
1 maladie amiante - Tableau 30 bis
1 maladie amiante - Tableau 30
1 maladie acide chromique - Tableau 10 ter
10 maladies hors tableau au titre RPS

2023	Déclarées	Reconnues
MOP	14	6
MP	8	5
TOTAL	22	11

2024	Déclarées	Reconnues
MOP	19	10
MP	16	12
TOTAL	35	22

UNSA : Nous tenons à signaler le fait que certains experts rectoraux ne sont pas toujours enclins à reconnaître les maladies professionnelles et sont connus pour cela. Nous avons cité un exemple significatif où 2 personnes dans la même école ont subi les mêmes choses, l'une a eu la reconnaissance de la maladie professionnelle mais pas l'autre car ce n'était pas le même expert... Et cela malgré l'avis du comité médical ! C'est alors la double peine pour la collègue qui n'a pas été soutenue par son administration dans un premier temps, et ne l'est pas non plus dans l'examen de son dossier... Comme pour les refus de reconnaissance d'accidents du travail suite à des agressions, cela est très mal vécu par les collègues victimes.



Alerte Stop Discri

Recueil des signalements

☆

stopdiscri@ac-rennes.fr

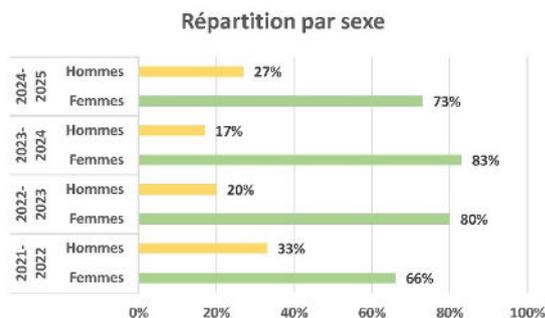
C'est quoi STOP DISCRI ?

Le dispositif académique de signalement a pour objet de protéger, d'accompagner, de soutenir les agents de l'académie de Rennes qui pensent être victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les services compétents.

<https://www.ac-rennes.fr/stopdiscri>



1. Evolution du nombre de saisines sur 4 ans



- Progression forte entre 2021/2022 et 2023/2024 (+62% chaque année)
- Stabilisation en 2024/25 (135 saisines, +3%)
- Pour information en 2024/2025 : 46 saisines hors champ de compétences reçues par stop discri
- En 2024/2025, la part des femmes parmi les saisines (73 %) est globalement conforme à leur poids démographique dans l'académie (74 %)



3. Motifs des saisines

Motif des saisines	2024/2025			Total	
	Femmes	Hommes	Témoins (femmes et hommes)		
Harcèlement moral collègue (s)	33	8	4	45	33%
Harcèlement moral responsable hiérarchique	25	11	11	47	35%
Discrimination	8	3	1	12	9%
Diffamation	3	3	0	6	4%
Harcèlement sexuel	3	1	4	8	6%
Agissement sexiste	0	0	0	0	0%
Autres violences au travail générant des conditions de travail anxiogène	16	0	1	17	13%
TOTAL	88	26	21	135	100%

21 témoignages ont été recueillis en 2024/2025, principalement relatifs aux saisines pour harcèlement moral. L'intégration des témoignages permet d'enrichir la compréhension des situations et de confirmer ou nuancer les récits des agents concernés, assurant un traitement plus complet des dossiers.



UNSA : L'écoute est jugée satisfaisante par les collègues ayant eu affaire au dispositif, mais beaucoup considèrent qu'il est difficile d'obtenir plus qu'une simple écoute.

Il y a une réelle méconnaissance de la procédure de saisine du dispositif.

Il ne faut pas hésiter à faire remonter les situations individuelles de personnels subissant des pressions en établissements ou en services. Le rectorat veillera à mieux communiquer auprès des agents sur le dispositif.

RECRUTEMENT BOE Rappel du dispositif

Références :

- Article L352-4 du Code général de la fonction publique
- Décret n° 95-979 du 25 août 1995

Pour qui?

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sens de l'article L5212-13 du Code du travail :

- les personnes qui ont obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH),
- les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle, titulaires d'une rente, ayant une incapacité partielle permanente au moins égale à 10%,
- les titulaires d'une pension d'invalidité, si celle-ci réduit d'au moins des deux tiers leur capacité de travail,
- les anciens militaires titulaires d'une pension d'invalidité,
- les sapeurs-pompiers volontaires victimes d'un accident dans l'exercice de leurs fonctions,
- les titulaires de la carte « mobilité inclusion » avec la mention invalidité,
- les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée.

Objectif :

- Recruter et aménager des parcours professionnels aux personnes en situation de handicap par un dispositif de recrutement spécifique : voie contractuelle à vocation de titularisation



RECRUTEMENT BOE Rappel du dispositif

Quels sont les conditions de recrutement de ce dispositif?

- Identiques aux conditions générales d'accès à la fonction publique sur:
 - le niveau d'étude et de diplômes exigés (= niveau concours externes)
 - l'aptitude professionnelle à exercer les fonctions demandées.
- Ne pas avoir la qualité de fonctionnaire.

Quels sont les critères de recrutement?

- En fonction des besoins / objectifs cibles
- Les compétences

Comment candidater?

- Uniquement par la plateforme Colibris dédiée
- Avec les éléments suivants:
 - Curriculum vitae + Lettre de motivation
 - Copie des diplômes
 - Justificatif BOE (en cours de validité et couvrant la période de contractualisation)



Les campagnes 2024/25 Prise de poste rentrée 2025

Evolution du taux d'emploi des
BOE et assimilés
(DOETH - toutes voies de recrutement)
Comparaison au national

En %	MEN	Académie Rennes
2023	3.86	3.86
2024	4.09	4.08
2025	4.69	4.82

Source:
Direction de projet Diversité/Egalité Professionnelle
- Mission Handicap Inclusion Professionnelle -
SG/DGRH - Dir. D/Eg - MHIP

2 campagnes de recrutement
sur la plateforme colibris

Du 16/12/2024 au 17/01/2025 pour les
personnels enseignants du 1^{er} et du 2nd
degrés, personnels d'éducation et
psychologues de l'Éducation nationale

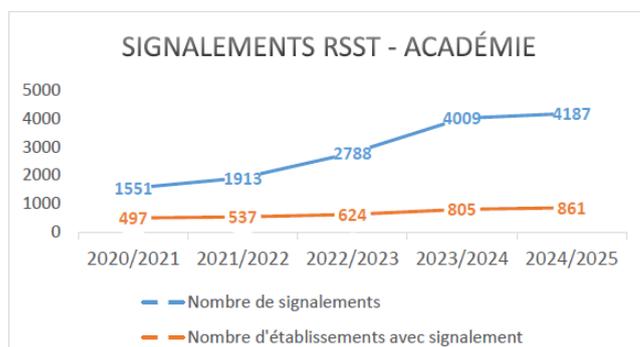
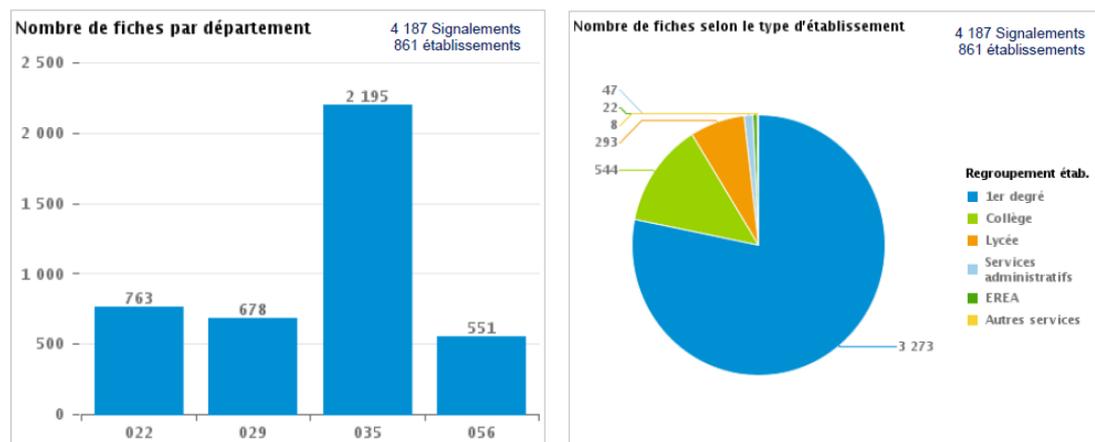
Du 10/03/2025 au 11/04/2025 pour les
personnels administratifs, techniques,
sociaux et de santé



UNSA : Nous nous satisfaisons de l'augmentation du taux d'emploi des BOE même si nous regrettons quand même qu'il soit encore loin des 6 % réglementaires.

- **Quid du financement des aménagements nécessaires dans une période d'économies et de budgets tendus ?**
- **Pourquoi y a-t-il si peu de recrutements dans le 35 ?**

1. Synthèse académique des fiches santé sécurité au travail



Pour la période observée, 4 187 signalements RSST ont été saisis par 861 écoles, établissements ou services de l'académie.

Par comparaison avec l'année précédente, pour la même période, ces données représentent :

- 178 signalements de plus soit une augmentation de **+4,4 %** du nombre de signalements,
- 56 écoles ou établissements de plus soit une augmentation de **+7 %**.

78,2 % des signalements saisis proviennent du 1er degré. Cette répartition de 4/5^e des fiches rédigées par le premier degré est identique à l'année précédente.

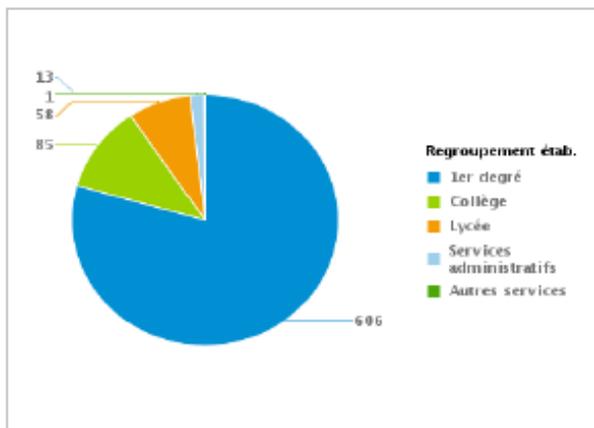
52,4 % des signalements saisis proviennent du département 35. Cette proportion est quasi-stable par rapport à l'année précédente (+0,8 point).

Le 1^{er} degré enregistre une hausse du nombre de signalements de **+3,4 %** (+107 signalements) et le 2nd degré enregistre une hausse de **+7,3 %** (+37 signalements) pour les collèges. Le nombre de signalements pour les lycées reste quasi-stable par rapport à l'année précédente.

2. Analyse des fiches santé sécurité au travail par département

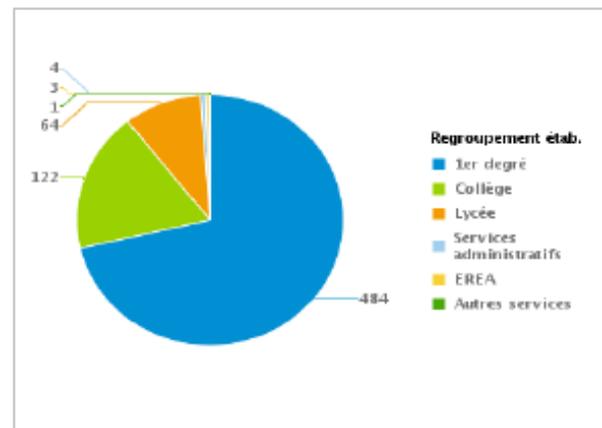
Côtes d'Armor :

Répartition des 763 fiches – 79.4 % pour le 1^{er} degré
 Nombre établissements avec signalement : 185



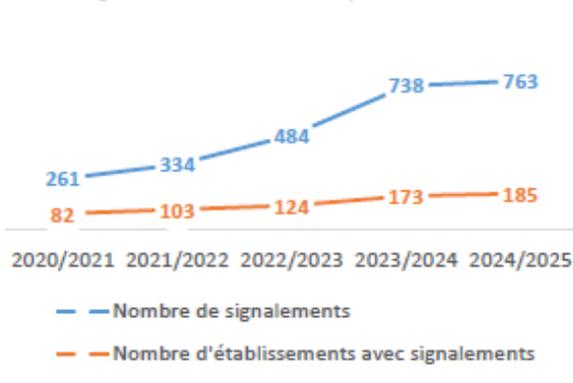
Finistère :

Répartition des 678 fiches – 71.4 % pour le 1^{er} degré
 Nombre établissement avec signalement : 202

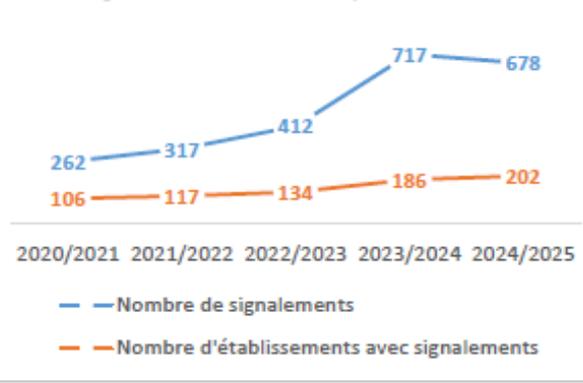


- Pour le département 22 et la période observée, 763 signalements RSST ont été saisis par 185 écoles, établissements ou services.
- Par comparaison avec l'année précédente, pour la même période, ces données représentent :
 - 25 signalements de plus soit une augmentation de +3,4 % du nombre de signalements
 - 12 écoles ou établissements de plus soit une augmentation de +6,9 %.
- Pour le département 29 et la période observée, 678 signalements RSST ont été saisis par 202 écoles, établissements ou services.
- Par comparaison avec l'année précédente, pour la même période, ces données représentent :
 - 39 signalements de moins soit une diminution de -5,4 % du nombre de signalements
 - 16 écoles ou établissements de plus soit une augmentation de + 8,6 %.

Signalements RSST - Département 22

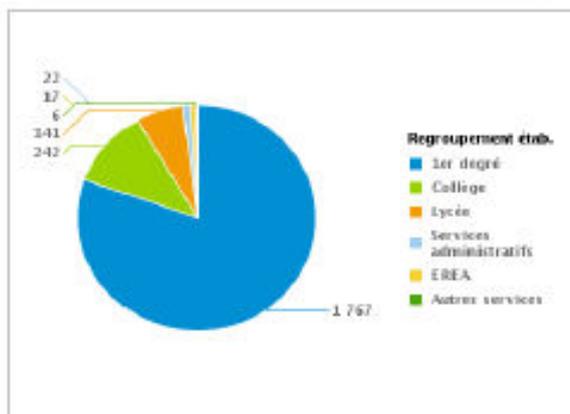


Signalements RSST - Département 29



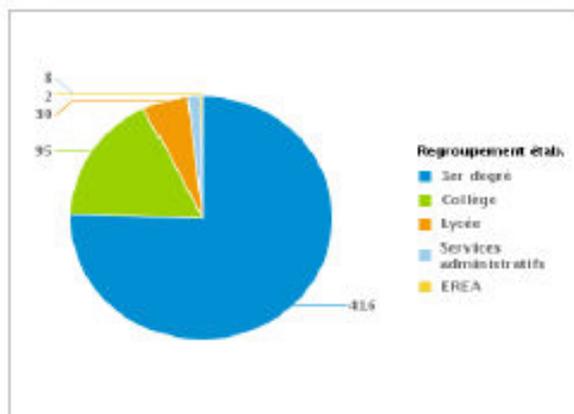
Ille et Vilaine :

Répartition des 2 195 fiches – 80.5 % pour le 1^{er} degré
 Nombre établissement avec signalement : 331



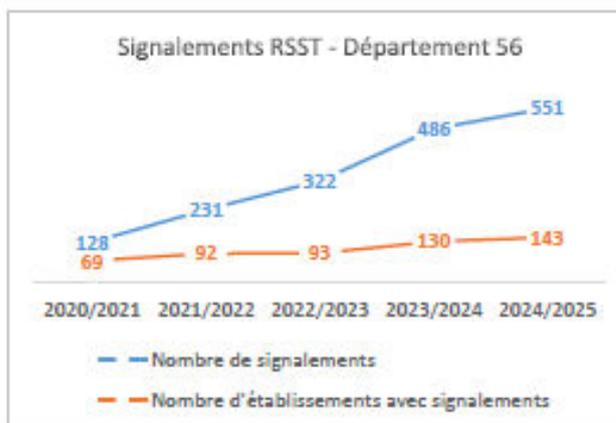
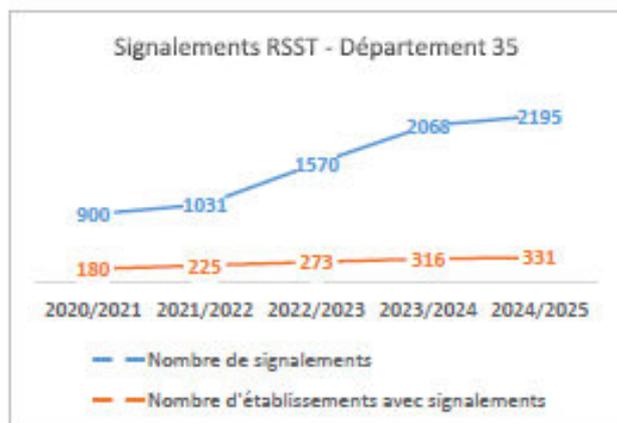
Morbihan :

Répartition des 551 fiches – 75.5 % pour le 1^{er} degré
 Nombre établissement avec signalement : 143



- Pour le département 35 et la période observée, 2 195 signalements RSST ont été saisis par 331 écoles, établissements ou services.
- Par comparaison avec l'année précédente, pour la même période, ces données représentent :
 - 127 signalements de plus soit une augmentation de **+6,1 %** du nombre de signalement
 - 15 écoles ou établissements de plus soit une augmentation de **+4,8 %**.

- Pour le département 56 et la période observée, 551 signalements RSST ont été saisis par 143 écoles, établissements ou services.
- Par comparaison avec l'année précédente, pour la même période, ces données représentent :
 - 65 signalements de plus soit une augmentation de **+13,4 %** du nombre de signalement
 - 13 écoles ou établissements de plus soit une augmentation de **+10 %**.



Tous les départements enregistrent une augmentation :

- du nombre de signalements, sauf le département 29 qui enregistre une baisse
- du nombre d'écoles ou d'établissements réalisant au moins un signalement dans le registre.

Ces augmentations sont toutefois moins marquées que les années précédentes, elles laissent apparaître un début de pallier de stabilisation.

En comparant ces augmentations départementales avec la moyenne académique, on note que le département du morbihan enregistre la plus forte augmentation du nombre de signalement et du nombre d'écoles ou établissement enregistrant au moins un signalement.

RSST ? Où saisir une fiche ?

Vous trouverez cette nouvelle application sur TOUTATICE. ***Nous vous invitons à saisir des fiches SST qui sont des alertes officielles à votre employeur qui doit vous apporter une réponse.***

<p>"RenneSST" : Le Registre Santé et Sécurité au Travail de la région académique de Rennes</p>	<p>Cet applicatif permet de transmettre pour suivi à son IEN de circonscription, à son chef d'établissement ou à son chef de service, toute observation et suggestion relative à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail au sein de son école, de son établissement ou de son service.</p> <p>L'assistant de prévention, les conseillers de prévention départementaux ou le conseiller de prévention académique, l'inspecteur santé et sécurité au travail ainsi que les membres des Formations Spécialisées en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) académique, spéciales académique et départementales sont également informés de chaque observation relevant de leur périmètre.</p>
 <p>RenneSST - Registre Santé et Sécurité au Travail ★ Rédiger et suivre un signalement</p>	
<p><i>N'hésitez surtout pas à nous contacter, nous solliciter !</i></p>	

UNSA : Nous constatons une augmentation des fiches SST et un grand nombre de situations ne bénéficie pas d'un suivi, en particulier pour les faits de violence, et encore plus pour les AESH.

- **Nombre de collègues ne font pas de fiche SST, pas forcément par manque de connaissances, mais car les freins existent : on les décourage d'en faire, ils se disent que cela ne sert à rien (et ils ont tort, même s'il n'y a pas de réponse magique, il y a une alerte officielle de son supérieur hiérarchique et les représentant du personnel en ont connaissance).**
- **Certains ne font pas de fiche SST car cela prend du temps, cela fait revivre le traumatisme vécu. D'autres n'en font qu'une alors qu'ils pourraient en faire une par jour...**
- **De nombreux collègues ne font des fiches que lorsqu'ils sont à bout. Par conséquent, nous pensons qu'il serait intéressant de connaître le ratio fiche SST, arrêts de travail qui ont suivi. De notre côté, nous essaierons de faire un suivi chiffré du nombre de collègues en arrêt à la suite de la rédaction d'une fiche SST.**

Nous alertons le national de notre syndicat et fédération, qui eux aussi alertent le ministère de l'importance de prendre en compte les besoins des territoires lors de la répartition des moyens entre les académies. Nous espérons que le rectorat en fait de même. Car c'est cela la réalité de nos classes où nos collègues ne veulent qu'une chose : pouvoir faire classe.

Le lien entre la prise en charge des EBEP et le nombre important des fiches SST dans le 1^{er} D, notamment dans le 35, est souvent fait par les OS, mais on ne peut pas faire d'analyse au niveau académique aujourd'hui. Il appartient à la F3SCT départementale de la faire. Pour autant, l'administration ne fait pas rien, mais elle ne peut pas inventer des postes qu'elle n'a pas. *D'où la nécessité de communiquer à nos gouvernants décisionnaires qu'il y a un vrai problème, qui devrait être prioritaire. Plus que les constellations, les nouveaux programmes, les évaluations...*

Il est impératif de ne pas attaquer un collègue ou un chef sur une fiche SST pour des raisons RGPD.

La rectrice souhaite des situations précises et des chiffres précis de situations. *Ce que nous ne manquerons pas de faire !*

L'administration est consciente des écarts entre les besoins des enseignants du 1^{er} Degré en termes de formation et les directives nationales. *Là encore, il faut informer le national pour qu'il se connecte enfin à la réalité de nos écoles publiques...*

Robin Maillot & Tanguy Noël , vos représentants de l'UNSA Éducation